Le 23 mars 2021

Madame la Présidente Directrice Générale,

Les organisations syndicales CFDT-Météo, SNITM-FO et Solidaires-Météo déposent un préavis de grève concernant le personnel de CM973/PREVI et DIRAG/PREVI valable du 29 mars au 4 avril (et nuits attenantes).

L'intersyndicale s'oppose à la mise en place du service semi-permanent au service de prévision du Centre météorologique de Guyane (CM973/PREVI).

Le peu d'empressement de la Direction interrégionale à chercher à combler les départs en retraite, conjugué à la difficulté à pourvoir les postes vacants en Guyane, oblige aujourd'hui le personnel de CM973/PREVI à se plier à une réorganisation dont personne ne peut se satisfaire.
En réduisant le personnel du centre à sa plus simple expression (2 agents en poste à compter du 29 mars), tout en refusant de réduire la production, la direction de Météo-France impose à ces agents un tableau de service et un tableau de bord irréalistes. En particulier, le personnel ne peut accepter une prise de poste à 05h30 avec une accumulation abracadabrantesque des tâches en début de vacation.
Sans un allégement conséquent des tâches, le personnel ne pourra pas assurer qualitativement l'ensemble de ses missions, notamment celles touchant à la sécurité des personnes et des biens.

Les prévisionnistes de DIRAG/PREVI, en Martinique, sont également impactés par cette réorganisation. Outre une augmentation des tâches de nuit (avec notamment la surveillance nocturne du temps sur un territoire très lointain que les agents connaissent peu ou pas), les procédures envisagées de secours du CRA à DIRAG/PREVI, impliquant de prendre un véhicule pour se rendre de Lamentin à Desaix durant la vacation, sont elles aussi inacceptables.

Lors du CTSS du 18 mars 2021, DIRAG/D a confirmé ce que les agents redoutaient :la pérennisation de cette réorganisation bancale et inadaptée à nos missions, alors même que les agents qui permettraient sa mise en place ne sont toujours pas recrutés (100% des collègues actuellement en poste à CM973/PREVI auront fait valoir leur droit à la retraite d'ici un an).
Le personnel s'estime trahi et méprisé, d'autant plus qu'aucune concertation digne de ce nom n'a été tenue avec l'ensemble des prévisionnistes concernés.
Ainsi, la direction porte une grave responsabilité dans la rupture du dialogue social et dans l'augmentation des risques psycho-sociaux qui en découle, dans un service déjà très affecté par le décès d'un collègue le 22 février.

En conséquence, nous demandons:

- que la période du service semi-permanent au CM973/PREVI soit la moins longue possible, avec une organisation des tâches et du planning de la vacation en concertation avec les prévisionnistes de Guyane et de Martinique,

- que les prévisionnistes de Martinique bénéficient d'une formation complète à la hauteur des enjeux des tâches qui leur sont transférées sur la période transitoire,

- que la procédure de secours aéronautique soit entièrement revue, et que le rôle du permanencier métier soit mieux défini,

- qu'une publication régulière des postes vacants soit effectuée jusqu'à récupération d'un effectif nominal de 7 agents pour un fonctionnement en service permanent,

- qu'un bilan soit fait à chaque CTSS sur l'état des effectifs et du fonctionnement du service de prévision en Guyane et des conséquences sur DIRAG/PREVI.

Veuillez agréer, Madame la Présidente Directrice Générale, nos salutations respectueuses.

CFDT-Météo
J. COTTEREAU

SNITM-FO
P. CAMO

Solidaires-Météo
C. CORDEAU